



**Compte rendu du conseil Municipal du
21 mars 2009**

Convocation le 16 mars 2009.

L'an deux mil neuf, le vingt et un mars, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à 18 heures 30, à la Mairie de Gadancourt.

Etaient présents : M. Michel Noury, Mme Christine de Meaux, Messieurs Xavier Chavanne, Jean Rackelboom, Christophe Dieuset et Bruno Ricci.

Etaient absents excusés : Monsieur Brénac pouvoir à Madame de Meaux, Madame Raffallai pouvoir à Monsieur Chavanne.

Mme de Meaux est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du 26 février 2009
- Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2008
- Vote du Budget Primitif 2009
- Signature de la convention pour le versement anticipé du FCTVA 2008
- Signature de la convention pour le C.N.A.S.
- Questions diverses

Approbation du PV de la réunion du 26 février 2009

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2009 est approuvé et signé à l'unanimité.

Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2008

Le Maire Michel NOURY sort de la salle.

Christine de Meaux procède à la lecture du Compte Administratif et du compte de Gestion 2008.

Il est demandé d'avoir une ventilation des postes comptables plus lisible pour la prochaine fois pour ne pas avoir à chercher dans le Grand Livre à chaque fois. Ce grand livre avait déjà été examiné par la Commission des Finances.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2008.

Le maire revient dans la salle.

Vote du Budget Primitif 2009

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2009.

Il n'est pas prévu d'augmentation des taxes communales

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le Budget Primitif 2009.

Signature de la convention pour le versement anticipé du FCTVA 2008

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leur dépenses d'investissement en 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Signature de la convention pour le C.N.A.S. (donner le nom en entier)

La loi du 9 février 2007 a consacré l'instauration d'un droit à l'action sociale pour tous les agents.

Le Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales permet de mettre en place cette nouvelle disposition législative.

L'unique agent concerné est la secrétaire de mairie, qui travaille à temps non complet à Gadancourt ainsi qu'à Gouzangrez.

Le C.N.A.S. autorise les communes qui ont du personnel en commun à se partager les frais de cotisation en signant une convention entre les communes.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à signer une convention avec M. le Maire de Gouzangrez afin de partager les frais de cotisation.

DECIDE d'inscrire au budget cette dépense.

Questions diverses

- Monsieur le Maire propose d'augmenter les indemnités de Béatrice ALLAG en passant le coefficient de l'I.A.T. de 2 à 4 ce qui entraînera une augmentation de 18,28 € brut par mois.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'octroyer l'Indemnité d'Administration et de Technicité au coefficient 4 à Mme ALLAG, secrétaire.

- CONTRAT RURAL

Monsieur le Maire présente le devis de M. PONS, architecte d'Auvers sur Oise, d'un montant de 2.400 € H.T. pour une étude concernant l'évaluation de travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la Mairie, ainsi que la mise en valeur des rues des Faubourgs et Octave de Boury dans le cadre d'un contrat rural.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, AUTORISE M. le Maire à signer ce devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire